PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE VILLEROY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 6 décembre 2021, à 19 h 00, à la salle Firmin-Roy, 385, rue Principale, Villeroy.

Sont présents :
M. Éric Chartier, maire
M. Patrice Goupil, conseiller siège nº 1
M. Yannis Deschênes, conseiller siège nº 2
Mme Danielle Vachon, conseillère siège nº 3
Mme Roxane Laliberté, conseillère siège nº 4

M. Maxime Bédard, conseiller siège nº 6

Assiste également à la séance :
Mme Joannie Lamothe, directrice générale/secrétaire-trésorière

Était absente :
Mme Mélanie Faucher, conseillère siège nº 5

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

PRISE DE PRÉSENCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Éric Chartier, adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

Le maire, M. Éric Chartier, informe l'assemblée que la séance est enregistrée.

21-12-207 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
   - 3.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 novembre 2021
   - 3.2. Suivi aux procès-verbaux précédents

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION ET FINANCES
   - 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
   - 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
   - 5.3. Avis de motion – Règlement décrétant le taux de taxation pour l'année 2022
   - 5.4. Avis de motion – Règlement de délégation de pouvoir
   - 5.5. Demande d'aide financière – Association des personnes handicapées de l'Érable
   - 5.6. Demande d'aide financière – Maison du CLDI
   - 5.7. Demande d'aide financière – ARLPHCDQ
   - 5.8. Calendrier des séances du conseil pour l'année 2022
   - 5.9. Nomination d'un vérificateur externe
   - 5.10. Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets

PROJET

5.11. Adjudication du contrat pour l'emprunt par billets
5.12. Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt 20-CM-197
5.13. Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt 20-CM-198
5.14. Autorisation d'un emprunt temporaire – TECQ 2019-2023
5.15. Dépôt du rapport d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS
7.1 Acceptation des dépenses – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE
10.1 Entente loisirs avec la Ville de Plessisville
10.2 Partenariat avec le Mont-Apic pour la saison hivernale 2021-2022
10.3 Achat d'équipement pour la patinoire extérieure
10.4 Autorisation de dépôt d'une demande au Programme de soutien aux politiques familiales municipales

11. SUJETS DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Maxime Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant au point 11 – Sujets divers, le point suivant :

11.1 – Appui au projet de Centre de santé régional de l'Érable ;

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

21-12-208 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 15 novembre 2021;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 15 novembre 2021 tel que présenté.

Adoptée.

3.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Aucun suivi à mentionner.

PROJET

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la correspondance reçue au cours du mois :

- **Luc Berthold, député Mégantic-L'Érable :** Félicitations pour votre élection et offre de rencontre si les membres du conseil souhaitent échanger avec lui.
- **CIUSSS-MCQ** : Félicitations pour votre élection et information à l'effet que le CIUSSS entreprendra une tournée des MRC en 2022.
- **Centre de services scolaire des Bois-Francs** : Dépôt du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.
- **Municipalité de Saint-Aimé** : demande d'appui pour l'allègement de la règlementation reliée à l'entretien de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale.
- **ORivage** : demande de collaboration pour leur campagne de sensibilisation et promotion de leurs services.
- **Patricia Blier** : demande de prendre en considération la Loi sur la fiscalité municipale pour y inscrire une nouvelle catégorie d'immeubles forestiers permettant à la municipalité de moduler le taux de taxation.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport des engagements de crédits autorisés par les fonctionnaires.

Dépenses	15 875.99 $
Rémunération des élus	2 213.13 $
Rémunération régulière	8 704.73 $
Factures déjà payées	4 958.13 $

21-12-209 5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des engagements de crédits pour le mois de novembre 2021, pour un montant total de 114 255.64 $ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 98 379.65 $

TOTAL DES DÉPENSES POUR NOVEMBRE 2021 : 114 255.64 $
Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 15 875.99 $
Factures à payer : 98 379.65 $

Je, Joannie Lamothe, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

_____
Joannie Lamothe, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

PROJET

5.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2022

La conseillère Roxane Laliberté donne un avis de motion pour le projet de règlement « Décrétant le taux de taxes pour l'année 2022 ». Le règlement sera adopté à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

5.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le conseiller Yannis Deschênes donne un avis de motion pour le projet de règlement de « Délégation de pouvoir pour la directrice générale/secrétaire-trésorière ». Le règlement sera adopté à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

21-12-210 5.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ÉRABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de l'Association des personnes handicapées de l'Érable pour la supporter financièrement dans l'offre de ses services ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'OCTROYER une aide financière de 100.00 $ à l'Association des personnes handicapées de l'Érable.

Adoptée.

21-12-211 5.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAISON DU CLDI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de la Maison du CLDI de l'Érable pour la supporter financièrement dans l'offre de ses services;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'OCTROYER une aide financière de 100.00 $ à la Maison du CLDI de l'Érable.

Adoptée.

5.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ARLPHCDQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec pour la supporter financièrement dans l'offre de ses services ;

La Municipalité décide de ne pas octroyer d'aide financière à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec.

21-12-212 5.8 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

PROJET

Sur proposition de Yannis Deschênes

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront à la salle Firmin-Roy le lundi ou le mardi et débuteront à 19 h 00 :

- 10 janvier - 7 février - 8 mars - 4 avril
- 2 mai - 6 juin - 4 juillet - 15 août
- 6 septembre - 4 octobre - 7 novembre - 5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

21-12-213 5.9 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2021, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE CONFIER le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2021 au Groupe RDL Plessisville/Thetford, comptables agréés.

Adoptée.

21-12-214 5.10 CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Villeroy souhaite emprunter par billets pour un montant total de 592 800 $ qui sera réalisé le 13 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	**Pour un montant de $**
20-CM-197	209 200 $
20-CM-198	383 600 $

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 20-CM-197 et 20-CM-198, la Municipalité de Villeroy souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Sur proposition de Yannis Deschênes

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

PROJET

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 décembre 2021 ;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année ;

3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	**53 800 $**	
2023.	**54 900 $**	
2024.	**56 100 $**	
2025.	**57 300 $**	
2026.	**58 500 $**	**(à payer en 2026)**
2026.	**312 200 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 20-CM-197 et 20-CM-198 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

21-12-215 5.11 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EMPRUNT PAR BILLETS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 décembre 2021, au montant de 592 800 $;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 - CAISSE DESJARDINS DE L'ÉRABLE

53 800 $	2,34000 %	2022
54 900 $	2,34000 %	2023
56 100 $	2,34000 %	2024
57 300 $	2,34000 %	2025
370 700 $	2,34000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,34000 %

PROJET

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

53 800 $	2,36000 %	2022
54 900 $	2,36000 %	2023
56 100 $	2,36000 %	2024
57 300 $	2,36000 %	2025
370 700 $	2,36000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,36000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

53 800 $	1,15000 %	2022
54 900 $	1,45000 %	2023
56 100 $	1,75000 %	2024
57 300 $	1,95000 %	2025
370 700 $	2,10000 %	2026

Prix : 98,51200 Coût réel : 2,39601 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE L'ÉRABLE est la plus avantageuse ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Villeroy accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE L'ÉRABLE pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2021 au montant de 592 800 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 20-CM-197 et 20-CM-198. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée.

21-12-216 5.12 ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 20-CM-197

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 20-CM-197 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élève à 836 794 $;

CONSIDÉRANT QU'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 627 594 $ a été financé de façon permanente ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 963 299 $ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 20-CM-197 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

PROJET

Sur proposition de Yannis Deschênes

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE le montant de la dépense soit réduit de 1 172 499 $ à 836 794 $

QUE le montant de l'emprunt du règlement 20-CM-197 soit réduit de 1 172 499$ à 209 200 $;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

21-12-217 5.13 ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 20-CM-198

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 20-CM-198 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élève à 1 534 518 $;

CONSIDÉRANT QU'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 1 150 918 $ a été financé de façon permanente ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 2 087 260 $ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 20-CM-198 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE le montant de la dépense soit réduit de 2 470 860 $ à 1 534 518 $;

QUE le montant de l'emprunt du règlement 20-CM-198 soit réduit de 2 470 860$ à 383 600 $;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

21-12-218 5.14 AUTORISATION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE – TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE pour payer les factures en lien avec les travaux réalisés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023), la Municipalité doit recourir à un emprunt temporaire de 656 807 $, et ce, jusqu'au 30 mars 2024, date à laquelle la Municipalité pourra recevoir l'argent de la contribution gouvernementale ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

PROJET

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Joannie Lamothe, est autorisée à formuler une demande à la Caisse Desjardins de l'Érable, pour un emprunt temporaire au montant de 656 807 $;

QUE le maire, M. Éric Chartier, et la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Joannie Lamothe, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires en lien avec cet emprunt temporaire.

Adoptée.

5.15 DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

La directrice générale/secrétaire-trésorière informe l'assemblée du dépôt des rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

21-12-219 7.1 ACCEPTATION DES DÉPENSES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

PROJET

QUE le conseil de la Municipalité de Villeroy approuve les dépenses d'un montant de 20 305.27 $ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE

21-12-220 10.1 ENTENTE LOISIRS AVEC LA VILLE DE PLESSISVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une entente avec la Ville de Plessisville afin de permettre aux citoyens de la Municipalité l'accès à l'ensemble des activités et structures de loisirs de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prend fin le 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy souhaite prolonger cette entente jusqu'au 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE pour 2022, la participation financière serait majorée de 2 % soit un coût fixé à 2 448 $;

Sur proposition de Yannis Deschênes

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le renouvellement de l'entente loisirs avec la Ville de Plessisville ;

D'AUTORISER le maire, M. Éric Chartier et la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Joannie Lamothe, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires en lien avec cette entente.

Adoptée.

21-12-221 10.2 PARTENARIAT AVEC LE MONT-APIC POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le Mont Apic offre à la Municipalité un partenariat pour la saison 2021-2022 afin de permettre aux citoyens de découvrir les joies de l'hiver dans un contexte agréable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir la chance à ses citoyens de profiter d'une journée en plein air au Mont Apic à faible coût ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER l'offre de partenariat hivernal du Mont Apic et d'assumer 50% des coûts des billets pour les entrées de ski et de glissades plus taxes si applicables, pour les citoyens de Villeroy.

Adoptée

PROJET

21-12-222 10.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'achat d'équipement pour la patinoire extérieure soit un nouveau boyau d'arrosage ainsi qu'une toile en polyéthylène pour recouvrir la surface asphaltée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise « Pompes Chouinard Inc. » au montant de 275.00 $ plus taxes si applicables pour un nouveau boyau d'arrosage ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise « NiceRink » au montant de 2 632.50 $ plus taxes si applicables pour l'achat d'une toile en polyéthylène fait spécialement pour les patinoires extérieures ;

Sur proposition de Yannis Deschênes

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les soumissions reçues pour l'achat des équipements pour la patinoire extérieure.

Adoptée.

21-12-223 10.4 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles ;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Joannie Lamothe à déposer une demande dans le Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

D'AUTORISER la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Joannie Lamothe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Villeroy tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

DE CONFIRMER que M. Patrice Goupil est l'élu responsable des questions familiales.

Adoptée.

PROJET

11. SUJETS DIVERS

21-12-224 11.1 APPUI AU PROJET DE CENTRE DE SANTÉ RÉGIONAL DE L'ÉRABLE

CONSIDÉRANT QUE différents intervenants du milieu ont constaté des lacunes au niveau de l'offre de service en soins de santé de première ligne (santé physique, mentale et sociale) sur le territoire de la MRC de l'Érable ;

CONSIDÉRANT QUE ces différents intervenants souhaitent travailler à la mise en place d'une solution novatrice qui comblera les besoins de service en soins de santé de première ligne (santé physique, mentale et sociale) en créant un centre de santé régional sur le territoire de la MRC de l'Érable ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet apportera plusieurs avantages pour les municipalités du territoire de la MRC ainsi que pour les entreprises privées ;

CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied pour ce projet a besoin de l'appui des municipalités de la MRC de l'Érable pour réaliser ce projet ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCORDER notre plein appui à la mise en place du projet pilote du Centre de santé régional de la MRC de l'Érable.

Adoptée.

12. RAPPORT DES ÉLUS

Le maire invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

M. Éric Chartier, maire
- MRC de l'Érable
- Comité du Parc régional de la Grande Coulée
- Comité de gestion de la forêt publique
- Comité d'ingénierie
- Fondation de l'Hôtel Dieu D'Arthabaska
- Comité Centre de santé régional de l'Érable

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1
- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)
- Responsables des aînés

M. Yannis Deschênes, conseiller siège 2
- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3
- Service de garde
- Conseil d'établissement Vivalo
- Dossier ressource humaine

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4
- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège 5
- Matières résiduelles et recyclables

PROJET

- Comité d'embellissement
- Environnement
- Marché public
- Dossier de ressource humaine

M. Maxime Bédard, conseiller siège 6

- Partenaires 12-18
- Plan mesure d'urgence
- Aqueduc
- Voirie
- Comité culturel

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens à poser leurs questions.

Une (1) question a été posée et celle-ci a été répondue.

21-12-225 **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 19 h 49.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier
Maire

Joannie Lamothe
Directrice générale/secrétaire-trésorière

PROJET